



Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social des Pyrénées-Orientales

DELIBERATION

Séance du 17 octobre 2025

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	11	11

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 octobre, à 10h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Millas, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S.. Monsieur Thierry VOISIN a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
17/10/2025_04	Contrat d'exploitation pour les équipements techniques des cuisines de l'U.D.S.I.S. (avenants de prolongation d'une durée de 6 mois).

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Marie-Edith PERAL, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Valérie FRANCO.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Maya LESNE, Raymond PLA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

Considérant le marché, mis en place le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025, concernant les contrats d'Exploitation pour les équipements techniques des cuisines centrales de l'U.D.S.I.S. à MILLAS et ELNE suivants :

- LOT 1 – Chauffage (marché n° : 202023101) dont le titulaire est SPIE Facilities de Saint-Jean-de-Védas pour un montant de 78 480,00 €TTC ;
- LOT 2 – Electricité Courants forts (marché n° : 202023102) dont le titulaire est SPIE Facilities de Saint-Jean-de-Védas pour un montant de 96 480,00 €TTC ;
- LOT 3 – Electricité Courants faibles (marché n° : 202023103) dont le titulaire est SPIE Facilities de Saint-Jean-de-Védas pour un montant de 13 680,00 €TTC ;
- LOT 4 – Matériel de cuisine (marché n° : 202023104) dont le titulaire : SN ROUGER de Perpignan pour un montant de 105 667,20 €TTC ;
- LOT 5 – Chambres froides (marché n° : 202023105) dont le titulaire : SPIE Facilities de Saint-Jean-de-Védas pour un montant de 121 680,00 €TTC ;

- LOT 6 – Hottes d'extraction (marché n° : 202023106) dont le titulaire : SPIE Facilities de Saint-Jean-de-Védas pour un montant de 42 480,00 €TTC ;
- LOT 7 – Portes sectionnelles (automatiques et manuelles + portails d'accès extérieurs) (marché n° : 202023107) dont le titulaire : S.A. S.D.E.A. de Toulouges pour un montant de 27 900,00 €TTC.

Considérant que :

- le 31 octobre 2024, l'U.D.S.I.S. a conclu la vente de l'Unité de Production Culinaire d'Elna ce qui a donné lieu à un premier avenant à ce marché ;
- en septembre 2024, la nouvelle Unité de Production Culinaire de Millas 2 a été mise en service. Les contrats d'exploitation pour les équipements techniques de cette cuisine centrale ont été conclus par la S.P.L Roussillon-Aménagement durant l'année de parfait achèvement et renouvelé par l'U.D.S.I.S. à date anniversaire et ce jusqu'au 30 juin 2026, afin d'harmoniser l'ensemble des contrats de maintenance.

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public et dans l'attente de la fin du contrat concernant le site de Millas 1, il est préférable de prolonger la durée du contrat en cours, pour une durée de 6 mois, conformément aux articles R2194-5 et R2194-6 du Code de la commande publique, de façon à pouvoir faire coïncider les contrats de maintenance des deux cuisines à compter du 1^{er} Juillet 2026.

Considérant les incidences chiffrées (montant estimatif pour la durée des 6 mois, qui sera revu en fonction des indices en cours au moment du paiement) :

- LOT 1 – Chauffage (marché n° : 202023101) pour un montant de 4 606.73 €TTC soit une augmentation de 5.87 % ;
- LOT 2 – Electricité Courants forts (marché n° : 202023102) pour un montant de 5 843.64 € TTC soit une augmentation de 6.06 % ;
- LOT 3 – Electricité Courants faibles (marché n° : 202023103) pour un montant de 643.87 € TTC soit une augmentation de 4.71 % ;
- LOT 4 – Matériel de cuisine (marché n° : 202023104) pour un montant de 4 999,61 € TTC soit une augmentation de 4.73 % ;
- LOT 5 – Chambres froides (marché n° : 202023105) pour un montant de 6 114.07 € TTC soit une augmentation de 5.02 % ;
- LOT 6 – Hottes d'extraction (marché n° : 202023106) pour un montant de 2 431,13 € TTC soit une augmentation de 5.72 % ;
- LOT 7 – Portes sectionnelles (automatiques et manuelles + portails d'accès extérieurs) (marché n° : 202023107) pour un montant de 2 030,40 €TTC soit une augmentation de 7.28 %.

Considérant que la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 17 octobre 2025 a :

- pris acte :
 - de la nécessité de garantir la continuité des prestations et de faire coïncider les contrats de maintenance des deux cuisines à compter du 1^{er} Juillet 2026 ;
 - que les avenants ne bouleversent pas l'économie du marché initial ;
 - que la durée de prolongation n'excède pas 6 mois conformément à la réglementation.
- donne un avis favorable à la mise en place des avenants aux contrats d'exploitation pour les équipements techniques de l'Unité de Production Culinaire de Millas 1.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- prolonger de six mois les contrats mentionnés ci-dessus par avenants,
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à leur exécution.

Ainsi fait et délibéré à Millas, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,

Thierry VOISIN

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.